



**Initiative populaire fédérale
«contre l'application abusive des techniques
de reproduction et de manipulation génétique
à l'espèce humaine»**

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les articles 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976¹⁾ sur les droits politiques;

vu le rapport de l'Office fédéral de la statistique sur la vérification des listes de signatures déposées le 13 avril 1987 à l'appui de l'initiative populaire fédérale «contre l'application abusive des techniques de reproduction et de manipulation génétique à l'espèce humaine»²⁾,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé de toutes pièces, l'initiative populaire fédérale «contre l'application abusive des techniques de reproduction et de manipulation génétique à l'espèce humaine» (insertion d'un nouvel art. 24^{octies} dans la constitution) a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'article 121, 2^e alinéa, de la constitution ayant été recueillies.
2. Sur 132 158 signatures déposées, 126 686 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative: «Der Schweizerische Beobachter», Rédaction, M. Roger Müller, Industriestrasse 54, Postfach, 8152 Glattbrugg.

29 juin 1987

Chancellerie fédérale suisse:

Le chancelier de la Confédération, Buser

¹⁾ RS 161.1

²⁾ FF 1985 II 1386

Initiative populaire fédérale
«contre l'application des techniques de reproduction
et de manipulation génétique à l'espèce humaine»

Signatures par cantons

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	32 917	1057
Berne	21 377	1546
Lucerne	5 800	139
Uri	932	16
Schwyz	2 657	58
Unterwald-le-Haut	504	11
Unterwald-le-Bas	535	21
Glaris	775	18
Zoug	1 818	36
Fribourg	1 483	82
Soleure	5 085	125
Bâle-Ville	8 292	316
Bâle-Campagne	6 993	264
Schaffhouse	1 440	568
Appenzell Rh.-Ext.	1 213	29
Appenzell Rh.-Int.	108	7
Saint-Gall	9 090	220
Grisons	4 428	170
Argovie	11 461	547
Thurgovie	4 328	75
Tessin	1 151	51
Vaud	1 318	39
Valais	1 794	41
Neuchâtel	332	3
Genève	758	28
Jura	97	5
Suisse	126 686	5472

Initiative populaire
«contre l'application abusive des techniques de reproduction
et de manipulation génétique à l'espèce humaine»

L'initiative a la teneur suivante:

La constitution fédérale est complétée comme il suit:

Art. 24^{octies} (nouveau)

¹ La Confédération édicte des prescriptions sur les manipulations du patrimoine reproducteur et génétique humain.

² Elle veille par là à assurer le respect de la dignité humaine et la protection de la famille.

³ Il est notamment interdit de

- a. Cacher aux intéressés l'identité des géniteurs, sauf si la loi le prévoit expressément;
- b. Constituer par métier des réserves d'embryons et les remettre à des tiers;
- c. Proposer par métier des personnes susceptibles de concevoir ou d'engendrer des enfants pour des tiers;
- d. Procéder au développement de fœtus hors du corps de la mère;
- e. Procéder au développement soit de plusieurs embryons humains de même génotype, soit d'embryons qu'on a obtenus en utilisant du matériel germinale ou génétique humain artificiellement modifié ou animal;
- f. Manipuler des embryons ou des fœtus humains dont le développement a été interrompu ou commercialiser le produit de telles manipulations.

Admission à la vérification de systèmes de compteurs d'électricité

du 8 mai 1987

En vertu de l'article 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'article 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification le modèle suivant. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie, 3084 Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: Merlin Gerin, Grenoble (F)

Représentant en Suisse: Merlin Gerin AG, Othmarsingen



Transformateur de tension, type support, avec isolement en résine synthétique, pour montage à l'intérieur.

Type:	RTC/B
Tension primaire:	20 000 V
Tension secondaire:	100 V
Puissance nominale:	50 VA
Classe de précision:	0.5
Tension d'essai:	4/50 kV
Fréquence	50 Hz

8 mai 1987

Office fédéral de métrologie:
Le directeur, Piller

31513

Publications des départements et des offices de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1987
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	28
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	21.07.1987
Date	
Data	
Seite	1233-1236
Page	
Pagina	
Ref. No	10 105 172

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.
Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses.
Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.